



FINLANDE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

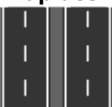
Mis à jour le 23 janvier 2025 à 17h55



► Réglementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations 	Routes 	Voies rapides 	Autoroutes 
Motocyclettes et voitures privées	50	80	100	120
Motocyclettes tractant une remorque et voitures tractant une remorque ou une caravane	50	80	80	80
Voitures tractant une remorque sans freins	50	60	60	60
Camionnettes jusqu'à 1,8 t immatriculées après 1981	50	80	100	100
Autres camionnettes	50	80	80	80



Alcoolémie

0.5 g / litre de sang



Feux

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules, de jour comme de nuit, toute l'année.



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture est obligatoire aux sièges avant et arrière. Toute personne exemptée du port de la ceinture pour des raisons médicales doit être en possession d'un certificat d'exemption, accompagné d'une traduction en finlandais.

Un enfant de moins de 1,35 m doit être assis dans un siège spécial ou utiliser un système de retenue adapté à sa taille et à son poids. Si un tel équipement n'est pas disponible, un enfant de plus de 3 ans doit voyager à l'arrière du véhicule et être restraint par une ceinture de sécurité ou autre système de retenue fixé au siège du véhicule. Si l'enfant a moins de 3 ans, il n'a pas le droit de voyager sans siège spécial ou système de retenue (sauf taxis).



Portable et kit

Utilisation en main
Interdite.

Avec un kit main-libre
Autorisée.

Amende de 140 €.



Circulation à vélo

Port du casque
Facul

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours
Facultative.

Extincteur
Facultatif.

Triangle de signalisation
Obligatoire.

Une voiture tractant une caravane ou une remorque doit avoir 2 rétroviseurs extérieurs.



Equipements hivernaux

Période hivernale
La période hivernale dure du 1er novembre au 31 mars.

Pneus cloutés
Autorisés durant la période hivernale, et en-dehors lorsque les conditions météorologiques les imposent.

Pneus hiver
Obligatoires.